

Pierre Brunet, président  
Caisse de dépôt et placement du Québec  
Centre CDP Capital  
1000, place Jean-Paul-Riopelle  
Montréal (Québec)  
H2Z 2B3

**DATE**

Monsieur,

Je vous écris en tant que personne participante au Régime de rentes du Québec dans le but d'exprimer quelques préoccupations concernant les activités au Honduras de l'entreprise aurifère Goldcorp, dont la Caisse de dépôt et placement du Québec est un actionnaire important. Selon le supplément au Rapport annuel 2007, publié dans votre site Internet (*Voir loin*), la Caisse détient 10 475 520 parts de Goldcorp, pour une valeur marchande de 354.1 millions de dollars.

Je suis **membre/sympathisant** de DÉVELOPPEMENT ET PAIX qui, depuis plusieurs années, collabore avec Caritas Tegucigalpa au Honduras. Cette organisation suit de près la situation de la communauté de Valle de Siria où Entre Mares S.A., une filiale de Goldcorp qui exploite la mine d'or à ciel ouvert San Martin.

Si la population de Valle de Siria est littéralement assise sur une mine d'or, l'exploitation de cette mine n'a malheureusement pas amélioré sa qualité de vie. Au contraire, depuis le début des opérations de la mine San Martin dans la région, en 1999, les conditions de vie de la population n'ont fait que se détériorer. Voici certains des sujets de préoccupation de la population locale :

- Il n'y a eu aucune véritable consultation de la communauté avant l'arrivée de l'entreprise.
- L'entreprise a fait pression sur les membres de la communauté de Palo Ralos afin qu'ils vendent leurs terres et déménagent à quelques kilomètres de distance pour faire place à la mine. En 2008, l'entreprise n'avait toujours pas fourni de titres de propriété en règle à certaines des familles relocalisées. L'absence de documentation légale concernant leur terre et leur maison prive les gens de leur droit à la sécurité sur le territoire qu'ils occupent et les expose à l'expulsion arbitraire.
- La mine à ciel ouvert a eu de graves effets sur l'approvisionnement en eau de la communauté, puisqu'elle a pratiquement asséché 14 cours d'eau.

- En juin 2007, le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement du Honduras (SERNA) a imposé à Entre Mares une amende d'un million de lempiras, soit l'équivalent de 55 000 dollars, pour pollution environnementale au cyanure et à l'arsenic. Entre Mares a fait état de son refus de payer l'amende, démontrant un non-respect flagrant des institutions et des procédures gouvernementales.
- Devant les nombreuses plaintes dans la région tendant à établir un lien entre les problèmes respiratoires, cutanés et gastro-intestinaux et les activités de la mine, le gouvernement hondurien a, de façon responsable et rigoureuse, commencé l'analyse en laboratoire d'échantillons de peau, de sang et d'urine prélevés sur les populations riveraines. Entre Mares a cherché à discréditer ce processus dès le début. Elle a même envoyé des avocats au laboratoire indépendant en Colombie où ont été analysés les échantillons. L'entreprise a affirmé à plusieurs reprises qu'aucune maladie n'est liée à la pollution de la mine. Elle devrait plutôt voir d'un bon œil cette occasion de le prouver au lieu de chercher à discréditer le processus.

En tant que personne cotisant et futur bénéficiaire du Régime de rentes du Québec, je fais valoir le fait que les préoccupations soulevées ci-dessus sont des enjeux commerciaux aussi bien qu'éthiques. Le comportement irresponsable d'entreprises minières peut avoir des conséquences bien réelles sur la capacité à long terme du fonds à obtenir un taux de rendement raisonnable sur ses investissements, et je vous invite à ne pas ignorer une telle possibilité.

Je profite de l'occasion pour féliciter la Caisse d'avoir adopté des critères d'investissement responsable. Je vous exhorte à les intégrer entièrement à toutes vos transactions commerciales, en particulier à l'égard des mines et spécifiquement de vos investissements dans Goldcorp.

Je vous demande donc de vous renseigner auprès de Goldcorp sur la manière dont Entre Mares entend donner suite aux questions suivantes :

- Pourriez-vous entrer en dialogue ferme avec Goldcorp afin que cette entreprise respecte les lois honduriennes locales? L'entreprise devrait notamment payer l'amende imposée par le SERNA sur la pollution environnementale et se prévaloir de son droit d'appel par la suite. Elle doit également cesser de discréditer le processus mis en place par le gouvernement hondurien pour analyser de manière crédible les échantillons.
- Que prévoit faire Goldcorp à propos de futures réclamations possibles de la part de particuliers et du gouvernement local concernant des dommages encourus? S'il y a lieu, comment prévoit-elle assurer les compensations?
- Que fera Goldcorp pour remédier à la pénurie d'eau dans la Valle de Siria, situation aggravée par la mine? Comment s'assurera-t-elle de rétablir l'approvisionnement en eau dans les communautés locales?
- Que fait Goldcorp pour résoudre la question des titres de propriété foncière? Comment prévoit-elle s'assurer que les résidents relocalisés de Palos Ralos obtiennent des titres officiels sur leur terre?

- Que prévoit faire Goldcorp pour assurer le reboisement, la réhabilitation et la stabilisation du territoire ainsi que pour contrôler les pluies acides dans ce secteur lors de la fermeture de la mine?

Je suis persuadé que vous serez en mesure d'aborder ces questions avec Goldcorp aussitôt que possible, et j'attends avec intérêt votre correspondance à ce sujet.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

**MON NOM ET ADRESSE**